

# Appel de propositions

Action concertée « RÉSEAU »

## Développement d'un réseau de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires

proposé par

La Fondation Antoine-Turmel

Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Le Fonds de recherche du Québec — Société et Culture

### À SOULIGNER

<b>Volets offerts :</b>	Subvention pour un RÉSEAU
<b>Durée :</b>	5 ans
<b>Montant :</b>	142 500 \$/année
<b>Lettre d'intention :</b>	mercredi 11 février 2015 à 16 h
<b>Demande de financement :</b>	mercredi 13 mai 2015 à 16 h
<b>Début des projets :</b>	1 <sup>er</sup> août 2015

**TABLE DES MATIÈRES**

CONTEXTE .....	2
OBJECTIFS DU RÉSEAU.....	4
NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES .....	4
CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION .....	5
COMPOSITION DU RÉSEAU .....	6
SUIVI DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU .....	7
LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	8
DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	10
DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION .....	12
RENSEIGNEMENTS .....	12
ANNEXE 1 — DÉPENSES ADMISSIBLES .....	13
ANNEXE 2 — GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES EMPLOYÉE LORS DES ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET DE QUALITÉ SCIENTIFIQUE .....	14
ANNEXE 3 — PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES.....	15
ANNEXE 4 — CATÉGORIES DE MEMBRES ET DÉFINITION DES STATUTS .....	16

---

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui vise le développement d'un réseau de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires. Ce Réseau devrait favoriser la mise en place d'une interface entre les chercheurs universitaires, gouvernementaux et collégiaux de divers horizons, les décideurs et les praticiens et, plus largement, les utilisateurs des résultats de la recherche avec pour objectif d'échanger et d'innover dans le domaine couvert par la thématique.

---

**CONTEXTE**

Depuis plus de 10 ans, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC) propose à la communauté scientifique du Québec des opportunités de financement dans le cadre du *Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires* (PRPRS). Le PRPRS est offert dans le cadre du programme de subvention et bourse des Actions concertées du FRQSC. Créé en mars 2002, le PRPRS a pour objectifs de soutenir le développement et la progression des connaissances sur les facteurs favorisant la persévérance et la réussite scolaires ainsi que de favoriser des partenariats entre les chercheurs, le réseau de l'éducation et les organismes publics et communautaires. Le Programme vise également la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés.

*Appel de propositions*

Depuis ses débuts, le PRPRS a permis le financement de 119 projets et de 24 bourses, pour un montant totalisant plus de 19 M\$. Plusieurs indices permettent de croire au succès du Programme dans l'atteinte de ses objectifs<sup>1</sup> :

- la fréquentation continue et croissante du Programme par les étudiants, les chercheurs et leurs partenaires;
- la diversité des projets présentés touchant tous les ordres d'enseignement;
- le nombre important de publications sur la thématique de la persévérance et de la réussite scolaires découlant des subventions offertes dans le cadre du PRPRS;
- l'intérêt soulevé par les activités et outils de transferts des connaissances issus des projets subventionnés;
- le développement et la consolidation d'une culture de recherche sur la thématique dans les instances de la décision, de même que dans les milieux de l'intervention et de la pratique en éducation au Québec.

Que ce soit par le biais du PRPRS, de la programmation régulière du Fonds ou d'organismes et de programmes de financement de la recherche publics ou privés aux niveaux provincial et fédéral, l'ensemble des efforts et ressources déployés a contribué à accroître et à soutenir l'intérêt des étudiants et des chercheurs du Québec à l'égard de la thématique de la persévérance et de la réussite scolaires. Des projets et des infrastructures de recherche ont vu le jour et, ce faisant, ont permis d'établir au Québec une masse critique de chercheurs concernés par cette thématique.

Parallèlement, la Fondation Antoine-Turmel a adopté, au cours des dernières années, des orientations claires quant à son engagement social et stratégique notamment dans le domaine de la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires. Elle a déjà amorcé cette collaboration avec le Fonds en subventionnant, dans le cadre des programmes réguliers du Fonds, trois nouveaux professeurs-chercheurs qui travaillent sur cette thématique.

Cet intérêt soutenu pour la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires est porté par plusieurs groupes de chercheurs et de partenaires, réunis selon différentes modalités (équipes, regroupements stratégiques, centres de recherche, etc.), en différents lieux et en fonction de diverses approches disciplinaires et méthodologiques. Cette diversité favorise la créativité de la communauté scientifique quant aux façons d'aborder la thématique. Elle comporte cependant un défi de taille : celui de garder une vue d'ensemble sur les initiatives et avancées dans le domaine afin de parvenir à une meilleure utilisation des énergies et ressources consenties par les chercheurs, les décideurs et les milieux scolaires et de favoriser ainsi l'atteinte de l'objectif visé par tous : l'amélioration de la persévérance et la réussite scolaires et ce, à tous les ordres d'enseignement.

Ainsi, fort des connaissances développées et à développer, de cette expertise et de cet engagement des milieux scolaires et gouvernementaux, la Fondation Antoine-Turmel et le MELS s'associent au FRQSC afin de contribuer à la concertation des efforts déployés au Québec en matière de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires par la création d'un Réseau de recherche sur cette thématique.

---

<sup>1</sup> En 2008, une évaluation des effets du PRPRS a été réalisée. Il est possible de la consulter à partir du lien suivant :

[http://www.crexe.enap.ca/CREXE/Publications/Lists/Publications/Attachments/124/Réussite\\_scolaire\\_definitif\\_electro.28avril09.pdf](http://www.crexe.enap.ca/CREXE/Publications/Lists/Publications/Attachments/124/Réussite_scolaire_definitif_electro.28avril09.pdf)

---

## OBJECTIFS DU RÉSEAU

Le Réseau devrait permettre d'apporter une plus-value significative aux travaux de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires effectués au Québec en vue de mettre en valeur leur pertinence, d'en augmenter la qualité et d'en maximiser les retombées pour la pratique en regroupant les forces vives de la recherche sur cette thématique. Ses objectifs sont (a) de favoriser des rapprochements entre les chercheurs qui ont développé différentes perspectives d'analyse et (b) de les amener à travailler en synergie tant au plan de la recherche que du transfert des connaissances.

Pour ce faire, le Réseau devra miser sur la collaboration entre les différents acteurs. Celle-ci sera soutenue par le déploiement d'une interface entre les chercheurs universitaires, gouvernementaux, collégiaux, les décideurs et les praticiens et, plus largement, les utilisateurs des résultats de la recherche. On favorisera ainsi le développement de nouvelles initiatives, l'accès à une expertise de pointe et son rayonnement de même que la formation de la relève dans le domaine. Cette coopération entre les parties prenantes facilitera un meilleur transfert des connaissances en vue d'apporter une réponse plus adéquate aux besoins prioritaires des utilisateurs de la recherche. Le réseau devra en outre s'assurer de couvrir le plus largement possible les différentes facettes de la persévérance et de la réussite scolaires pour l'ensemble du Québec.

---

## NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES

Le Réseau de recherche devra :

- **Organisation** : Disposer de l'appui formel<sup>2</sup> d'un minimum de 7 établissements universitaires et d'au moins 2 établissements collégiaux; ~~Un établissement ne pourra appuyer qu'un seul réseau candidat au présent concours;~~<sup>3</sup>
- **Composition** : être représentatif de la diversité des expertises scientifiques en milieu universitaire, collégial, gouvernemental et organisationnel ainsi que des principaux intervenants et utilisateurs des connaissances. Le Réseau doit comprendre un minimum de douze membres réguliers;
- **Collaboration** : Favoriser la collaboration entre chercheurs et utilisateurs de connaissances tout en s'assurant de mettre à profit la diversité des approches épistémologiques, disciplinaires, théoriques et méthodologiques en matière de recherche et d'intervention;
- **Effet levier** : Stimuler le développement d'initiatives de recherche et canaliser les efforts en vue d'obtenir des fonds de recherche en misant sur l'innovation, le maillage et la collaboration pour le montage de projets de recherche;

---

<sup>2</sup> Les documents qui attestent de ces appuis devront être déposés au Fonds au plus tard à la date limite de dépôt des demandes.

<sup>3</sup> La condition en lien avec la restriction imposée aux établissements de n'appuyer qu'un seul réseau a été levée le 2 février 2015 par le FRQSC.

*Appel de propositions*

- **Recherche-société** : Développer une programmation d'activités principalement orientée sur la réponse aux besoins prioritaires des utilisateurs, notamment des milieux scientifiques, publics, parapublics ou privés;
- **Accès public à l'expertise** : Favoriser l'émergence d'un guichet unique visant à faciliter l'accès à l'expertise et aux résultats de recherche;
- **Transfert** : Mettre en œuvre un plan de transfert des connaissances ambitieux : a) incluant l'établissement des partenariats nécessaires à la réalisation du plan b) visant tous les milieux (publics, parapublics, communautaires, privés) utilisateurs potentiels des résultats de recherche. Le réseau devra également initier un événement annuel rassemblant les forces vives de la recherche et des milieux autour de la thématique<sup>4</sup> ;
- **Formation de la relève** : Favoriser la création ou la consolidation de milieux d'accueil stimulants et de qualité pour la formation de chercheurs;
- **Rayonnement** : Faciliter le rayonnement et la collaboration entre chercheurs et utilisateurs des résultats de recherche à l'échelle locale, nationale et internationale.

## CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/programme-actions-concertees-juin-2014-a-juin-2015-j9rebtja1426866190619>

- Une seule subvention pour un RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES est offerte dans ce concours;
- L'enveloppe budgétaire prévue dans le cadre de ce concours est de ~~712 000 \$~~ 712 500 \$, soit 142 500 \$ par année pour une durée de 5 ans;
- Le début de la période de subvention est établi au 1<sup>er</sup> août 2015 pour une période de 5 ans se terminant le 31 juillet 2020;
- Un rapport annuel devra être déposé dans le cadre des rencontres de suivi (voir plus loin). Un rapport plus substantiel des activités sera présenté à mi-parcours (après 3 ans) et un bilan sera déposé au terme de la période de subvention;
- Une évaluation aura lieu à mi-parcours<sup>5</sup>, sous la responsabilité du FROSC;
- La subvention devra être utilisée pour les dépenses courantes reliées au développement et au soutien de l'infrastructure d'animation scientifique et de réseautage. La liste des postes de dépenses admissibles est présentée à l'annexe 1;
- Dans le cadre des activités du Réseau, un dégagement de tâche d'enseignement par session est autorisé pour le chercheur responsable, et ce, pour toute la durée de la subvention;

4 Il pourra le faire, par exemple, en collaborant avec un Centre de liaison et de transfert ou dans le cadre d'un rassemblement majeur comme celui de l'ACFAS ou d'un autre organisme.

5 Voir la section « suivi du réseau » du présent document pour plus d'information.

## Appel de propositions

- Sous réserve de la disponibilité budgétaire au Programme *Dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*<sup>6</sup>, les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$/par an et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement;
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FROSC dans les [Règles générales communes](#) et le [Programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles<sup>7</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>8</sup>, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité des chercheurs de même qu'à la définition des statuts<sup>9</sup>;
- Un chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de responsable<sup>10</sup> et participer à un maximum de deux à titre de co-chercheur;
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le [Programme Actions concertées](#);
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français;
- À l'instar de toute subvention, les bénéficiaires d'une subvention dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication s'inscrivant dans la programmation du Réseau, que le chercheur est membre du Réseau de recherche sur la Persévérance et la réussite scolaires, financé par la Fondation Antoine-Turmel et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec — Société et culture.

### COMPOSITION DU RÉSEAU

Le chercheur responsable du Réseau doit satisfaire aux règles d'admissibilité du statut de chercheur universitaire (CHU) du FROSC<sup>11</sup>. Il agira à titre d'interlocuteur officiel auprès du FROSC et de ses partenaires. Toutefois, l'ensemble des membres réguliers du Réseau doit être désigné dès l'étape de la lettre d'intention.

**Le Réseau doit comprendre un minimum de douze membres réguliers.** Les chercheurs pourront agir à titre de membres réguliers (co-chercheurs) pour un maximum de deux lettres d'intention ou demandes.

- Le Réseau peut comprendre
  - **À titre de membres réguliers**  
Des chercheurs universitaires (CHU, CHUN, CHUT, CRU, CRUN), des chercheurs de collège (CHC), des chercheurs d'établissements (CE);

6 <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/web/fonds-societe-et-culture/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse?id=uuns0bdq1402598653327>

Se référer au professionnel responsable du programme afin de connaître les disponibilités budgétaires actuelles.

7 Voir également l'[Annexe 3](#) du présent document.

8 Voir également l'[Annexe 2](#) du présent document.

9 Voir également l'[Annexe 4](#) du présent document.

10 Un membre de ce Réseau peut également être membre de toute autre infrastructure financée par les Fonds de recherche du Québec ou autres organismes.

11 La liste des statuts du FROSC est présentée à l'[annexe 4](#) du présent document.

#### – À titre de membres collaborateurs

En plus de tous les autres statuts disponibles pour la catégorie des membres réguliers : des chercheurs affiliés (CHA), des stagiaires postdoctoraux (STP), des praticiens-chercheurs (PC), des collaborateurs-praticiens (COP), des chercheurs gouvernementaux (CHG), des nouveaux chercheurs d'établissement (CEN), des chercheurs industriels (CHI), des chercheurs hors Québec (CHH), des chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), des chercheurs visiteurs ou collaborateurs (VIS ou COL);

- Le caractère multidisciplinaire des expertises des membres du Réseau permettra de juger de l'admissibilité au concours à l'étape de la lettre d'intention. La multidisciplinarité devra être reflétée tant dans la composition du Réseau que dans la programmation des activités. Puisque le comité d'évaluation de pertinence tiendra compte de cette démonstration lors de l'évaluation, il importe de présenter l'information la plus complète possible quant aux membres du Réseau de même que leurs champs disciplinaires respectifs dans le formulaire de lettre d'intention;
- Le Réseau devra, à la date limite du dépôt des demandes, disposer de l'appui formel d'un minimum de 7 établissements universitaires et d'au moins 2 établissements collégiaux; ~~Un établissement ne pourra appuyer qu'un seul réseau en concours.~~<sup>12</sup>
- Outre ces appuis formels, si le Réseau entend s'associer à des partenaires du milieu et que ceux-ci sont mentionnés dans la demande, il est important que ces partenariats soient confirmés par le biais de lettres d'appui ou d'entente indiquant leur intérêt et les retombées qu'ils comptent retirer de cette collaboration. Ces documents doivent être acheminés par voie électronique au plus tard à la date limite pour le dépôt des lettres d'intention et des demandes. Ces documents seront soumis aux comités d'évaluation (pertinence et scientifique).

---

## SUIVI DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU

- Le Réseau fera l'objet d'un suivi annuel avec les partenaires. En prévision de cette rencontre, le Réseau devra produire un bref rapport faisant état de l'avancement de ses travaux, des modifications qu'il entend apporter, soit à sa composition ou à sa programmation ou autres changements ou innovations qu'il désire porter à la connaissance des partenaires. Ce rapport sera présenté par le responsable du Réseau aux partenaires dans le cadre d'une rencontre de suivi organisée par le FRQSC. **La participation à cette rencontre annuelle est obligatoire.** Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Une évaluation aura lieu à mi-parcours avec la participation de pairs et la collaboration des partenaires. Cette évaluation prendra en considération l'état d'avancement des travaux en fonction du dossier soumis initialement par le Réseau. Les paramètres et indicateurs de cette évaluation seront fournis au Réseau pendant l'année précédant l'évaluation. À l'issue du processus, le comité d'évaluation émettra des commentaires et pistes d'actions au responsable en vue de l'amélioration du Réseau ainsi que des recommandations aux partenaires pour la poursuite du financement.

---

<sup>12</sup> La condition en lien avec la restriction imposée aux établissements de n'appuyer qu'un seul réseau a été levée le 2 février 2015 par le FRQSC.

## LETTRÉ D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION<sup>13</sup>

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture à l'adresse suivante : <http://www.frgsc.gouv.qc.ca> situé dans la rubrique «*Mon dossier électronique et curriculum vitae*». À cette étape, seul le curriculum vitae du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([cv commun canadien](#)).

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'informations quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#).

Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DE LA LETTRE D'INTENTION		
Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Adéquation du réseau aux objectifs et besoins exprimés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence de la programmation prévue en lien avec les objectifs de l'appel de propositions, la nature et les caractéristiques prévues pour le Réseau et les activités envisagées pour l'animer</li> </ul>	<b>60 points</b> Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %
<b>Nature de l'organisation et de la gouvernance du Réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de la personne responsable à mener le Réseau;</li> <li>Présence d'expertises multidisciplinaires dans la composition prévue du Réseau;</li> <li>Pertinence des modes d'organisation et de gestion prévus;</li> <li>Présence d'un nombre approprié d'établissements permettant d'englober la thématique au niveau provincial;</li> <li>Pertinence des partenariats envisagés et nature de l'implication attendue;</li> <li>Adéquation des mécanismes prévus pour la diversification des sources de financement</li> </ul>	<b>20 points</b>
<b>Nature des retombées attendues et des mécanismes de mobilisation et de transfert des connaissances prévus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation des structures prévues pour favoriser l'utilisation des résultats de recherche;</li> <li>Pertinence des activités de diffusion et de transfert prévues.</li> </ul>	<b>20 points</b>

<sup>13</sup> Consulter l'[annexe 2](#) pour connaître la grille de signification des notes et des cotes utilisée lors des comités d'évaluation.



*Appel de propositions*

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

**DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION<sup>14</sup>**

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitae* », dans le site Web du Fonds Société et culture à l'adresse suivante : <http://www.frgsc.gouv.qc.ca>.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT		
Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Programmation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justification de l'originalité du Réseau sur le plan de la thématique et sa valeur ajoutée dans l'environnement de la recherche au Québec et ailleurs;</li> <li>• Originalité, pertinence et envergure des priorités du Réseau appuyées par l'état actuel des connaissances;</li> <li>• Qualité du plan de développement du Réseau notamment à travers la nature des objectifs poursuivis, les activités prévues et la faisabilité du calendrier;</li> <li>• Qualité, pertinence et efficacité des activités prévues pour structurer le réseautage dans le champ de la Persévérance et de la réussite scolaires (PRS) aux niveaux national et international.</li> </ul>	<b>30 points</b>
<b>Composition et coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité du dossier et capacité du responsable pour assurer la coordination du Réseau;</li> <li>• Qualité des expériences et des réalisations des membres et complémentarité de leurs expertises;</li> <li>• Adéquation des compétences des membres par rapport au champ de la PRS et démonstration de la présence de toutes les disciplines inhérentes à la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires.</li> </ul>	<b>20 points</b>

<sup>14</sup> Consulter l'[annexe 2](#) pour connaître la grille de signification des notes et des cotes utilisée lors des comités d'évaluation.

<p><b>Organisation, gestion et gouvernance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation des modes d'organisation et de gestion du Réseau;</li> <li>• Qualité et pertinence des partenariats envisagés, leur rôle dans la gestion et la gouvernance du Réseau et nature des retombées qu'ils envisagent pour leur organisation;</li> <li>• Nature et qualité de l'implication des utilisateurs des résultats de la recherche dans la gestion et la gouvernance du Réseau;</li> <li>• Pertinence des modalités prévues pour la mise en commun de ressources ou politique d'utilisation des ressources et des équipements collectifs du Réseau;</li> <li>• Réalisme du budget et diversification prévue des sources de financement;</li> <li>• Réalisme de l'échéancier.</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<p><b>Mécanismes de diffusion et de transfert des connaissances</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité et pertinence des activités d'animation scientifique prévues;</li> <li>• Originalité et pertinence des modalités d'échange avec les utilisateurs des résultats de la recherche;</li> <li>• Pertinence et impact potentiel des activités de diffusion et de transfert générées par les activités du Réseau auprès de la communauté scientifique, des décideurs et du grand public;</li> <li>• Pertinence des alliances en cours ou prévues avec des organismes, regroupements canadiens et internationaux pour la mobilisation (diffusion et transfert) des connaissances en persévérance et la réussite scolaires.</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<p><b>Intégration et formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité et diversité des activités de formation (séminaires, colloques, autres activités, échanges internationaux) destinées spécifiquement aux étudiants et stagiaires postdoctoraux pour enrichir leur formation en recherche, au-delà de ce qui est normalement prévu dans les programmes d'études;</li> <li>• Contribution du Réseau à la formation de la relève et de personnel hautement qualifié.</li> </ul>	<p><b>10 points</b></p>

---

## DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FROSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 11 FÉVRIER 2015 à 16 heures**, de même que les pièces à joindre, le cas échéant. La date du courriel en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 9 mars 2015.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FROSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 13 MAI 2015 à 16 heures** de même que les pièces à joindre, le cas échéant. La date du courriel en fait foi.

Tel que stipulé au point 3.3 des [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#) : « le candidat assume l'entière responsabilité de son dossier. Il s'assure que son dossier est complet et qu'il répond à chacune des exigences reliées au programme ». De plus, aucun document transmis après la date limite, ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas exigé par les règles du programme n'est soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 6 juillet 2015.

Le début du projet est prévu pour le 1<sup>er</sup> août 2015.

---

## RENSEIGNEMENTS

**L'adresse électronique** pour le dépôt des pièces à joindre à la demande :

[actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca)

(Spécifier le nom du concours dans l'objet et le no de la demande ainsi que le nom du responsable du réseau dans le courriel).

*Programme Actions concertées*

**Concours : Réseau Persévérance et réussite scolaires**

**Pour obtenir plus d'information sur ce concours**

Marc Bélanger

Chargé de programmes

FROSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca)

ou [marc.belanger@frq.gouv.qc.ca](mailto:marc.belanger@frq.gouv.qc.ca)

**Pour toute question ou tout problème d'ordre technique**

Madeleine Joseph

Technicienne en administration

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3184; Courriel : [madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca](mailto:madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca)

**ANNEXE 1 — DÉPENSES ADMISSIBLES**

DÉPENSES	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	CHC
Rémunération :							
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)							
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)							
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)							
- Dégagement de la tâche pour les partenaires							
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle							
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle							
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle							
- Stagiaires de recherche postdoctorale							
- Professionnels de recherche							
- Techniciens de recherche							
- Personnel administratif							
Bourses aux :							
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle							
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle							
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle							
- Stagiaires de recherche postdoctorale							
Honoraires professionnels :							
- Consultants							
Frais de dédommagement des participants à l'étude							
Frais de déplacement et de séjour							
Matériel et fournitures de recherche							
Frais de transport de matériel et d'équipement							
Frais de location de locaux et d'équipement							
Frais de télécommunications							
Fournitures informatiques et achat de banques de données							
Frais de production, d'édition ou de reprographie							
Frais de traduction							
Achat d'équipements							
<b>Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement</b>							

POUR INFORMATION SEULEMENT

■ Dépenses non admissibles

## ANNEXE 2 — GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES EMPLOYÉE LORS DES ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET DE QUALITÉ SCIENTIFIQUE

### GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
<b>Exceptionnelle</b>		
<b>Se démarque</b> des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	<b>A +</b>
<b>Remarquable</b>		
Présente des forces ou des qualités <b>qui excèdent</b> les normes scientifiques	85 à 89,9 %	<b>A</b>
<b>Excellente</b>		
<b>Répond globalement</b> aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	<b>A -</b>
<b>Très bonne</b>		
Présente <b>une ou quelques</b> faiblesses mineures	75 à 79,9 %	<b>B+</b>
<b>Bonne</b>		
Présente <b>des faiblesses</b> (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	<b>B</b>
<b>Importantes faiblesses</b>	60 à 69,9 %	<b>C</b>
<b>Insuffisante</b>	59,9 % et moins	<b>D</b>
Cote attribuée à une lettre d'intention ou demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70 % requise sur un ou plusieurs critères <b>éliminatoires</b> , tel qu'indiqué dans le programme		<b>Z</b>

Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une lettre d'intention ou une demande doit obtenir la note minimale totale de 70 % (B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.

---

### **ANNEXE 3 — PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES**

#### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le FRQSC et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur leurs travaux.

#### **Droits des parties concernant les informations produites par le Réseau**

Le FRQSC et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de valorisation, etc.) les informations déposées par le Réseau en cours de financement, à condition d'en obtenir l'autorisation du responsable du Réseau. Parallèlement, celui-ci s'engage à procéder à une divulgation complète des activités imputables au financement du Réseau, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, les bilans annuels, le rapport de mi-parcours, les publications ou autrement. Le chercheur responsable du Réseau consent à ces termes lorsqu'il accepte la subvention.

#### **Citations appropriées**

Le FRQSC et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

## ANNEXE 4 — CATÉGORIES DE MEMBRES ET DÉFINITION DES STATUTS

Le Réseau peut comprendre deux catégories de membres :

### — Membre régulier

Un chercheur qui contribue régulièrement aux activités du Réseau et compte s'y investir. Sa productivité scientifique est prise en considération lors de l'évaluation du Réseau.

### — Membre collaborateur

Un chercheur contribue de façon ponctuelle ou occasionnelle aux activités de recherche nécessaires à la réalisation des activités du Réseau. Sa productivité scientifique n'est pas prise en considération lors de l'évaluation du Réseau.

ARH	Artiste professionnel hors Québec	Artiste provenant d'un milieu artistique hors Québec qui crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une reconnaissance reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.
ARQ	Artiste professionnel	Artiste qui crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une reconnaissance reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.
CE	Chercheur d'établissement	Personne qui œuvre dans un établissement québécois à vocation de recherche et reçoit un salaire émanant du budget régulier de cet établissement; elle détient un doctorat et une affiliation universitaire lui permettant de superviser ou de codiriger des étudiants de 2 <sup>e</sup> ou de 3 <sup>e</sup> cycles, pour toute la durée de la subvention demandée. Elle bénéficie des mêmes conditions de protection (notamment en matière de liberté académique), que les chercheurs universitaires ou collégiaux québécois. La personne est soumise aux mêmes exigences, notamment concernant l'éthique en recherche, l'intégrité et la propriété intellectuelle, que celles des chercheurs universitaires ou collégiaux québécois. L'établissement de rattachement du chercheur devra prendre un engagement établissant que toutes ces conditions seront respectées.
CEN	Nouveau chercheur d'établissement	Chercheur d'établissement depuis moins de trois ans et répondant aux mêmes critères que ceux du statut de CE.
CHA	Chercheur affilié	Membre du corps professoral ou chercheur, détenteur d'un doctorat ou l'équivalent, œuvrant dans une université québécoise, mais ne faisant pas partie de son personnel régulier.
CHC	Chercheur de collège	Membre du corps professoral à temps plein d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire. Un chercheur de collège peut également occuper un poste régulier à temps plein dans un centre collégial de transfert de technologie. Un chercheur-créateur de collège répond également à ces caractéristiques, mais sa tâche implique des activités de création ou d'interprétation.



*Appel de propositions*

CHG	Chercheur gouvernemental	Chercheur provenant du milieu gouvernemental.
CHH	Chercheur hors Québec	Chercheur ou chercheur-créateur provenant d'un milieu de recherche hors Québec.
CHI	Chercheur industriel	Chercheur provenant du milieu industriel.
CHS	Chercheur sans affiliation institutionnelle reconnue	Chercheur résidant au Québec et n'occupant pas de poste, ou n'étant pas rémunéré dans le cadre de structures institutionnelles de recherche ou d'enseignement, privées ou publiques, au Québec ou ailleurs.
CHU	Chercheur universitaire	<p>Membre régulier du corps professoral d'une université québécoise, détenteur d'un doctorat ou d'un statut en conférant l'équivalence ou un chercheur occupant un poste équivalent à celui d'un professeur et qui est habilité par une université à diriger ou codiriger des mémoires de 2<sup>e</sup> cycle ou des thèses de 3<sup>e</sup> cycle de recherche. La rémunération de la personne ayant un statut de chercheur universitaire est imputée au budget régulier de son université.</p> <p>Est également considéré comme chercheur universitaire un chercheur boursier d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien.</p>
CHUN	Nouveau chercheur universitaire	Chercheur universitaire d'une université québécoise occupant un poste régulier à temps plein menant à la permanence d'emploi depuis moins de 5 ans à la date limite du concours, ou au plus tard avant le 1 <sup>er</sup> juin de l'année suivante. Il répond aux mêmes critères que ceux du statut de CHU.
CHUT	Chercheur universitaire retraité	Chercheur qui doit, pour la durée de la subvention, occuper un poste de professeur invité, associé ou émérite dans une université québécoise et être habilité par son institution à diriger des projets de recherche et des étudiants.
COP	Collaborateur des milieux de pratique ou collaborateur praticien	Personne qui n'occupe pas un poste rémunéré par une institution de recherche ou d'enseignement universitaire ou collégial. Cette personne provient de milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées.
CRU	Chercheur- créateur universitaire	Membre régulier du corps professoral d'une université québécoise, dont la tâche implique des activités de création ou d'interprétation, qui maintient une pratique créatrice soutenue et qui est habilité par son institution à diriger des projets de recherche-création et des étudiants inscrits aux cycles supérieurs. La rémunération de la personne ayant un statut de chercheur-créateur universitaire est imputée au budget régulier de son université.

*Appel de propositions*

CRUN	Nouveau chercheur- créateur universitaire	Chercheur-créateur universitaire occupant un poste régulier à temps plein menant à la permanence d'emploi depuis moins de 7 ans à la date limite du concours, ou au plus tard avant le 1 <sup>er</sup> juin de l'année suivante. Il répond aux mêmes critères que ceux du statut de CRU.
CRUT	Chercheur- créateur universitaire retraité	Chercheur-créateur qui doit, pour la durée de la subvention, occuper un poste de professeur invité, associé ou émérite dans une université québécoise et être habilité par son institution à diriger des projets de recherche et des étudiants.
DS	Directeur scientifique	Personne qui a démontré un leadership scientifique dans son domaine, qui possède un statut de chercheur universitaire ou de chercheur d'établissement et qui est dégagée de ses charges universitaires ou professionnelles au moins à 50 % (Instituts universitaires) ou à 25 % (Centres affiliés universitaires) pour assurer la direction de la recherche dans un établissement. Il peut s'agir, le cas échéant, de la personne qui dirige une équipe qui reçoit une subvention d'infrastructure.